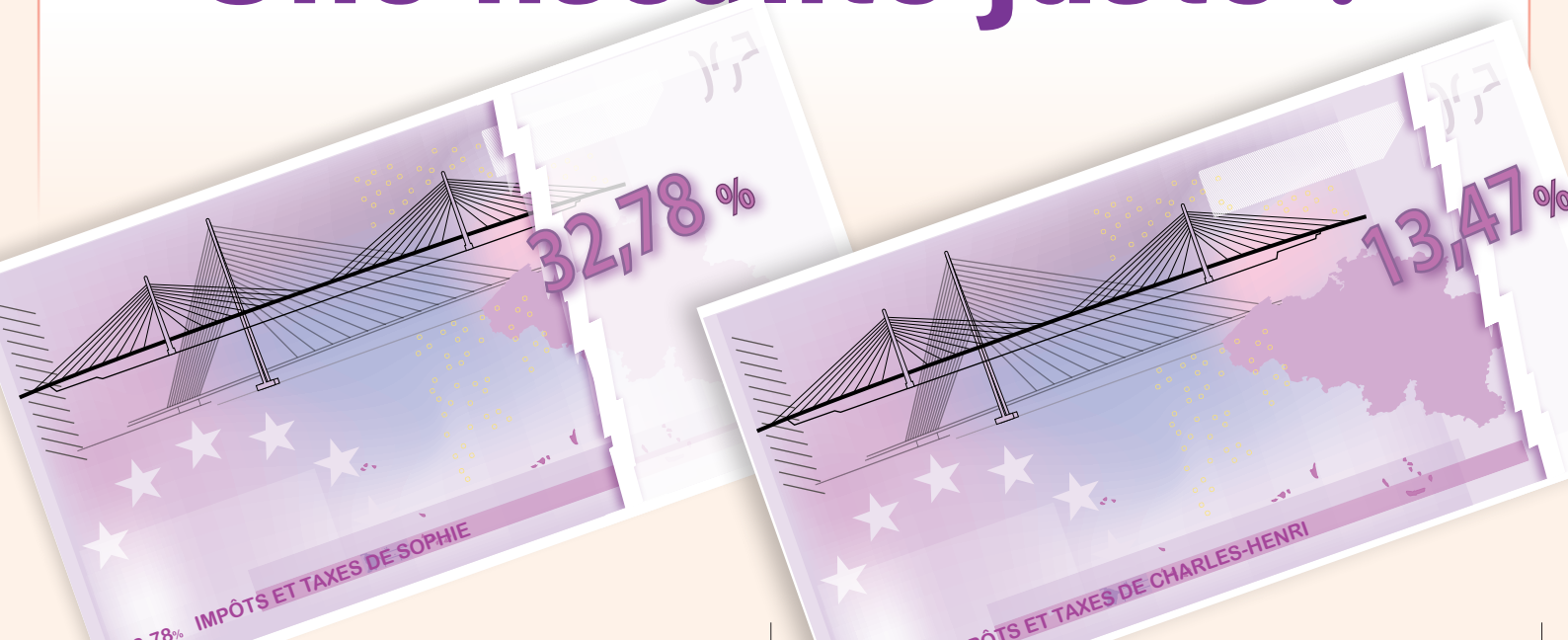


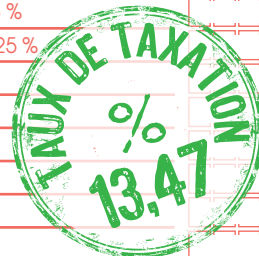
# Une fiscalité juste ?



SOPHIE	EUROS
<b>Revenus</b>	<b>3 1 4 6 1</b>
Salaire brut annuel (ONSS déduite)	3 1 3 6 1
Intérêts de son épargne (5.000 €)	1 0 0
<b>Impôts &amp; taxes</b>	<b>1 0 3 1 4</b>
Impôt des personnes physiques	8 6 9 8
Impôt communal : 8.698 x 8,5 %	7 3 9
Précompte immobilier : 1 181 x 59,6875 %	6 8 2
Précompte mobilier : épargne ordinaire exonérée	0
Taxe communale déchets	6 9
Sacs poubelles payants	2 6
Redevance télévision	1 0 0
Revenus nets de Sophie en 2011 : <b>21.147 €</b>	



CHARLES-HENRI	EUROS
<b>Revenus</b>	<b>5 5 2 9 2 0 0</b>
Salaire brut annuel (ONSS déduite)	8 6 9 3 0 0
Dividendes de ses actions (30.000.000 €)	1 1 7 6 0 0 0
Plus-value sur la vente de 30% de ses actions *	3 4 8 3 9 0 0
<b>Impôts &amp; taxes</b>	<b>7 4 4 5 1 2</b>
Impôt des personnes physiques	4 2 6 9 1 1
Impôt communal : 426.911 x 5 %	2 1 3 4 6
Précompte immobilier : 5 904 x 35 %	2 0 6 6
Précompte mobilier : 1.176.000 x 25 %	2 9 4 0 0 0
Taxe communale égouts	3 7
Sacs poubelles payants	5 2
Redevance télévision	1 0 0
*Gain de 38,71% (variation du BEL 20 sur 10 ans)	
Revenus nets de Charles-Henri en 2011: <b>4.784.688 €</b>	



Sur base du document réalisé par Marco Van HEES, In Solidaire, 24 janvier 2007. Accessible sur <http://frealbert.be/fiscalite/impot-des-personnes/payezvous-plus-dimpts-que-votre-patron/>

## Il n'y aura pas de sortie de crise sans justice fiscale !

Avec un revenu net de 21.147 euros sur l'année, Sophie a payé 32,78 % d'impôts et taxes. Avec un revenu net de 4.784.688 euros, Charles-Henri a payé 13,47% d'impôts et taxes. Vous trouvez ça juste ?

La crise dans laquelle nous sommes plongés aujourd'hui est avant tout une crise de la répartition des richesses qui a conduit à creuser des inégalités sans précédent. Aujourd'hui, les revenus du capital et les revenus du patrimoine (revenus mobiliers et immobiliers) contribuent beaucoup moins que les salaires aux recettes fiscales.

Pour le Mouvement Ouvrier Chrétien (MOC), il n'y aura pas de sortie de crise sans une réforme fiscale ambitieuse qui restaure **un impôt juste et progressif**.

Concrètement, cette justice fiscale passe par :

- Le retour à la **globalisation des revenus**, système appliqué jusqu'en 1982, ce qui devrait permettre de soumettre les revenus du capital à un impôt progressif.
- La mise en place d'un **impôt sur les grandes fortunes**.
- La **taxation des plus-values sur les valeurs mobilières** (actions, titres, obligations...) comme cela existe dans la plupart des pays européens.
- Une limitation du cumul des **déductions fiscales** (qui profite surtout aux plus hauts revenus).

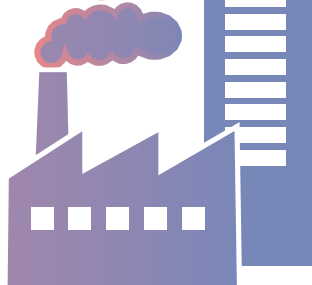
Ces mesures doivent s'accompagner d'une **harmonisation fiscale européenne** qui demeure un objectif politique essentiel pour développer la cohésion sociale et les services publics en Europe et dans chacun des Etats membres.

# En Belgique en 2010, alors que le taux officiel d'impôt des sociétés est de 33,99%,...

... le taux effectif moyen était de 11,8% ...



... le taux effectif des 1000 entreprises aux plus gros bénéfices : 5,73% ...

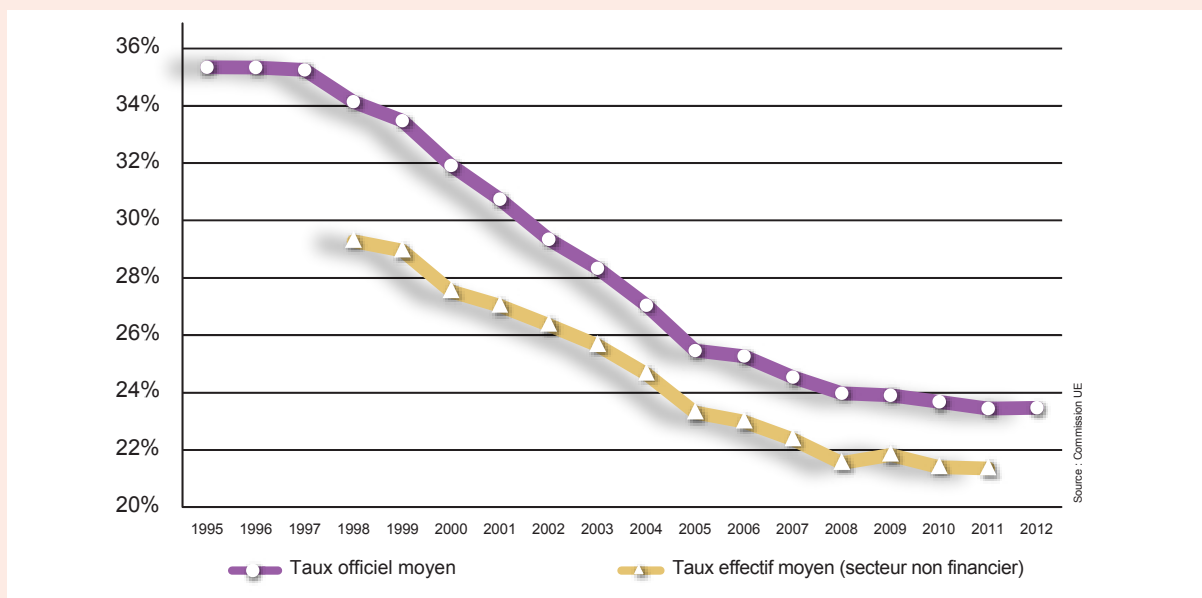


... ArcelorMittal Finance, Frère-Bourgeois, GDF-Suez CC, ... 0%.



Source : <http://trends.leviv.be/economie/actualites/entreprises/fisc/levrci-tauxchute-c-9-8/article-4000093832629.htm>

## L'impôt des sociétés en Europe : une course vers le bas !



## L'injustice fiscale coute de plus en plus à l'Etat et nous coute à tous !

Beaucoup de grandes entreprises ne paient pas ou quasi pas d'impôts sur de gros bénéfices. Au détriment des autres entreprises et du budget de l'Etat. La correction de l'impôt sur les bénéfices des entreprises devrait prendre les formes suivantes :

- **La déduction des intérêts notionnels doit être limitée et conditionnée** notamment à la création et/ou au maintien de l'emploi.
- **Un taux minimum d'imposition** doit être fixé sur les bénéfices des sociétés. Il est indécent que des dispositions légales et l'ingénierie fiscale permettent à des entreprises d'échapper totalement à l'impôt.

- **Le système des revenus définitivement taxés (RDT) doit être durci.** Ce mécanisme consiste à ne pas taxer les revenus obtenus par une entreprise et qui ont déjà été imposés dans un pays tiers. Ce système, très favorable, est l'un des moyens que les grandes entreprises établies en Belgique utilisent pour échapper à l'impôt.
- **Une harmonisation des taux d'impôt des sociétés** au niveau européen est indispensable. Elle doit permettre de stopper le nivellement par le bas et la concurrence fiscale entre les Etats.



Pour aller plus loin [www.ciep.be](http://www.ciep.be)



Editeur responsable : Virginie Delvaux, chaussée de Haecht, 579 - 1030 Bruxelles

Illustrations © Fotolia - Paraph • Ne pas jeter sur la voie publique